



Paris, le 14 décembre 2012

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION CGT, SNE-FSU ET MEMBRES DU PERSONNEL DE LA D. R. ÎLE-DE-FRANCE DU 6 DECEMBRE CONCERNANT LE PROJET D'ACHAT IMMOBILIER SUR LE SITE DE MONTROUGE

La délégation du personnel était composée de :

Syndicat CGT : Marie-France MORETTI – Lydia MOLINA – Ludovic VOIRIN

Syndicat SNE-FSU : Ruven GONZALEZ – Emmanuelle SALAZAR – Violaine GRILLON

DR Île-de-France : Marion GUEROUT – Aude FORTAIN

Suite à l'AG du personnel parisien et de la DR Île-de-France, réuni à PARIS le 29 novembre, à l'appel des syndicats CGT, SNE-FSU et CFDT, une délégation de huit personnes, porteuse des revendications issues de l'AG a été reçue par **MM. LEFORT et ZEMMOUR**. **MM. LE ROUX et CHEPIN** étaient également présents.

La délégation a fait état des revendications et demandes suivantes :

Le personnel réuni lors de l'AG a fait sienne la déclaration SNE-FSU et CGT*, qui se concluait par :

- **la demande d'abandon du projet immobilier situé à MONTROUGE, en l'état, la proposition que soit élaboré un cahier des charges en concertation avec les salariés et leurs représentants,**
- **leur non opposition à la recherche d'une nouvelle implantation dans les périmètres de leurs localisations existantes et respectives répondant aux remarques évoquées par les élus.**

La délégation a exprimé les principales raisons de ces demandes, notamment :

- L'allongement considérable du temps de transport domicile-travail (estimé à près de 3 heures pour 50 % des agents), et les conséquences sur les déplacements professionnels par l'absence de RER à proximité, de la majorité des salariés de la DR Île-de-France,
- L'allongement du temps de trajet des salariés parisiens d'une demi-heure par jour minimum-même s'il est moindre que celui des temps de trajet des salariés de la DR Île-de-France,
- L'inquiétude quant au fait que le terrain de Montrouge soit répertorié dans la base BASIAS comme site ayant accueilli une activité polluante,
- L'absence de restauration collective,

* Voir ci-joint la déclaration SNE-FSU et CGT adoptée lors du CE du 27 novembre 2012

- La réduction des surfaces de bureaux pour tous,
- l'absence de prise en compte des besoins en salles de réunion du site parisien qui accueille la plupart des réunions notamment des instances de l'Ademe.

Les réponses apportées par MM. LEFORT et ZEMMOUR :

L'objectif est la pérennisation du site parisien et pas les économies budgétaires.

Les trois implantations historiques (Paris, Angers, Valbonne) ont été défendues par la direction, mais une décision du regroupement sur ANGERS est un risque permanent (exigences du Conseil immobilier de l'Etat).

Le loyer à Vicat va augmenter ; le coût des loyers ne sera pas tenable à terme.

Le contexte a évolué car les tutelles regardent le projet d'un bon œil ; il faut saisir les opportunités d'acquisition immobilière mais l'achat aura des contreparties : on nous demandera un ratio immobilier de 12 m²/personne avec une logique de léger resserrement des salariés parisiens. Pour acquérir un site en propriété, France Domaines ne nous laissera pas avoir deux implantations parisiennes ; le projet ne sera acceptable que si l'on est regroupé.

Le site de Montrouge pose des difficultés (restauration – ancien site potentiellement pollué) il faut que l'on regarde dit M. LEFORT ; M. ZEMMOUR, avec énervement, indique que cette information doit pouvoir être vérifiée sur le cadastre.

Sur les temps de trajet des salariés de la DR, M. LEFORT comprend leur préoccupation mais M. ZEMMOUR mentionne qu'il est possible d'avoir un accompagnement au cas par cas (l'aide au déménagement étant un exemple) et que seulement 7 à 8 salariés ont des durées de trajet augmentées de 15 min ; il faudra rapprocher « nos analyses » (celles de la direction et celles établies par le personnel de la DR IDF) précise-t-il.

La délégation a apporté nombre d'arguments, notamment,

- l'argument de la relocalisation de tous à ANGERS n'était pas d'actualité il y a 6 mois, lors du plan de stratégie immobilière 2012 à 2016, soumis et voté au Conseil d'administration de l'ADEME de mars 2012 ; à l'inverse la nécessité d'un site parisien, à proximité de la gare Montparnasse était mentionné comme indispensable « *à la fois pour la Présidence et une partie de la direction de l'Agence en contact étroit et régulier avec les tutelles et pour toutes les structures de coordination avec les directions régionales.* » Il n'était pas prévu non plus de déménagement pour la DR Île-de-France avant le terme du bail en juin 2014, « *à rechercher dans un rayon de proximité des moyens de transports en commun* ».

- La pérennisation du site parisien, à laquelle nous sommes bien entendu favorables, **ne peut se faire dans la précipitation et au détriment de l'ensemble des personnels concernés** ; or le projet de Montrouge ne satisfait personne car moins de m² de bureaux, moins de salles de réunions, beaucoup plus de temps de trajets – domicile travail – et déplacements professionnels pour les salariés de la D.R. particulièrement, l'absence de restauration collective pour tous, **ce n'est pas du tout acceptable. Ce n'est pas une opposition à une recherche de site, mais la demande que soit défini en amont les besoins et les impondérables aussi bien pour le site central parisien que pour la DR Île-de-France.**

- Nous ne sommes pas dans l'urgence, ni pour la DR Île-de-France, ni pour Paris-Vicat dont le bail se termine en juillet 2015.

- Les temps de transports moyens et de déplacements ont été fournis à la direction par tous les salariés de la direction régionale ; trois salariés seulement gagnent en temps, la plupart des autres (et pas seulement 7 à 8) perd beaucoup plus que 15 minutes en contradiction avec les propos de M. ZEMMOUR.

- Ce ne serait pas une question d'économies budgétaires, d'après la direction, mais ce projet a l'agrément du budget précisément à cause de cela ; des économies budgétaires substantielles ont été obtenues lors des renégociations des loyers, aussi bien sur le site parisien qu'à la DR IdF et les résiliations anticipés des baux locatifs coûtent très cher – près de 2 700 000 €, ce qui ne semble pas les préoccuper.

Concernant le site référencé comme potentiellement pollué, la délégation a rappelé que c'est le maître d'ouvrage qui doit produire les études, sinon l'ADEME est suffisamment dotée de spécialistes pour fournir des cahiers des charges d'études à réaliser.

Par ailleurs, les deux salariées de la DR Ile de France ont demandé quelle concertation est prévue. Elles ont évoqué le fait que, dans le cadre d'un **rapprochement siège/DR** l'identité de la **DR risquait d'être brouillée** car moins bien identifiable vis-à-vis des partenaires locaux. Cet argument a été rejeté par M. LEFORT expliquant que par le passé la DR et le siège avaient déjà bien cohabité.

Elles ont précisé que le personnel de la DR était prêt à déménager afin de diminuer les coûts de loyers trop élevés malgré la baisse de 15 % obtenus à partir de janvier 2013, mais en restant dans une localisation proche de PUTEAUX et des transports collectifs ; elles ont expliqué le caractère violent du projet de la direction : nombreux sont les personnels à avoir emménagé près de la D.R. ; elles ont le sentiment que le **personnel est sacrifié dans ce plan déménagement**.

Conclusion de l'audience :

Après avoir indiqué que le projet n'était pas arrêté et que la direction mesure les enjeux collectifs, MM. ZEMOUR et LEFORT ont indiqué qu'ils allaient étudier avec le Directeur Régional Île-de-France les temps de trajets des salariés afin de les comparer à celles produites par les salariés et chercher des solutions individuelles.

Après maintes relances, la Direction s'est sentie obligée d'accepter qu'une recherche alternative de sites, notamment pour la DR IdF, soit lancée, mais seulement après les conclusions de l'analyse partagée sur les temps de transport

À l'issue de cette audience, la délégation considère que ses revendications essentielles n'ont pas été entendues ; elle entend poursuivre la mobilisation de tout le personnel concerné pour y parvenir.